

PROCES VERBAL de CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2026 à 19 h 45 – Séance ordinaire

Présents : Mesdames DEBUIRE Frédérique, PARIS-BAULARD Joëlle, PREZIOSA Elisabeth,

Messieurs ADAM Matthieu, ARNOULD Jean Marie, BOURGEOIS Stéphane, Jacques CHAVY, DEMOULIN Guy, FRANCOIS Eric et MARCHAL Jacques.

Absents excusés : Mr MAIRE Sébastien

Madame DEBUIRE Frédérique est désignée secrétaire.

Date de la convocation : 04 février 2026.

Le Maire donne lecture du projet de procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2025 et, en l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

En préambule et pour faire face à des événements récents au sein de la commune, le maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour modifier l'ordre du jour afin d'incorporer le point 12 « Pouvoir au maire pour encaisser un chèque de remboursement de sinistre »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres autorise le Maire à modifier l'ordre du jour du conseil pour tenir compte de la modification détaillée ci-dessus.

1. Approbation de l'indemnité de fin de contrat de la Secrétaire de Mairie

Le maire précise que le contrat de travail à durée déterminée liant la Secrétaire de Mairie à la commune arrive à terme le 04 juin 2026

Il indique qu'il convient, pour des raisons budgétaires et logistiques, de chiffrer et valider l'indemnité dite de fin de contrat qui sera allouée à cette occasion.

Il détaille ensuite les calculs et propose au Conseil de valider l'indemnité de fin de contrat pour un montant de 2 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte de l'arrivée à son terme, le 04 juin 2026, du contrat de travail liant la Secrétaire de Mairie et la commune, impliquant pour celle-ci de prévoir et budgétiser le montant de l'indemnité de fin de contrat due en pareil cas par l'employeur,
- Prend acte du détail financier s'élevant globalement à la somme de 2 000,00 € HT,
- Valide le montant de 2 000,00 € HT attribuable à la Secrétaire de Mairie sur son salaire de Juin 2026,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente disposition et à signer au nom de la commune tout document qui s'y rapporte.

2. Renouvellement de la convention avec la Médiathèque Départementale de Haute Saône :

Le maire indique que la convention générale de partenariat signée avec le Conseil Départemental dans le cadre de la gestion de notre Médiathèque arrive à échéance et qu'il convient de proposer au Conseil de valider son renouvellement.

Il signale qu'à cette occasion, nos bénévoles ont été invités à réfléchir sur des objectifs proposés et à choisir certains d'entre eux pour les réaliser dans les 3 années à venir afin de pérenniser notre Médiathèque.

Les objectifs indiqués dans la convention sont les suivants :

Axes d'améliorations	Propositions d'actions
Ouvrir mieux	Prévoir au minimum 3 jours d'ouverture dans la semaine
Ouvrir plus	Augmenter l'amplitude horaire d'ouverture au public
Accessibilité numérique	Proposer un accès à Internet pour les usagers (poste informatique à disposition des usagers ou mise en place d'un accès WiFi)
Partenariat	Créer ou développer un partenariat supplémentaire avec une structure locale
Animations	Proposer une animation supplémentaire par an en direction du public adulte
Accessibilité informatique	Installer un ordinateur connecté à internet dans la bibliothèque pour que l'équipe puisse utiliser les outils proposés par la Médiathèque Départementale (réservation d'ouvrages en direct pour les usagers, suivi des prêts, inscription aux formations, accès aux fiches animations, etc...)
Formation	Suivre au minimum 1 formation par an à la Médiathèque Départementale
Recruter	Trouver de nouveaux bénévoles
Informatisation	Faire l'acquisition auprès d'un professionnel d'un logiciel de gestion de bibliothèque (sigb)
Dynamisme	Comptabiliser le nombre de personnes ayant fréquenté la bibliothèque (sans forcément emprunter)
Visibilité	Améliorer la visibilité de la bibliothèque dans la collectivité (signalétique, affiches, communication)
Budget	Augmenter le budget d'acquisition des documents imprimés (pour l'obtention de la subvention DRAC, il est demandé 2 € par habitant)
Accessibilité financière	Proposer l'inscription gratuite à tous les usagers de la bibliothèque

Il précise enfin que nos bénévoles ont opté pour la réalisation, dans les 3 années à venir, des objectifs suivants :

- Créer un partenariat ou développer un partenariat supplémentaire avec une structure locale,
- Suivre chaque année au minimum une formation proposée par la Médiathèque départementale,
- Trouver de nouveaux bénévoles pour la bibliothèque,

et propose au Conseil d'intégrer ces choix dans la convention générale de partenariat qu'il convient de renouveler, pour les 3 prochaines années, avec le Conseil Départemental permettant d'assurer la gestion de notre Médiathèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte de la nécessité pour la commune de procéder au renouvellement, pour 3 ans, de la convention générale de partenariat avec le Conseil Départemental permettant d'assurer la gestion de notre Médiathèque municipale,
- Valide la proposition de renouvellement, pour 3 années, de la convention générale de partenariat avec le Conseil Départemental ainsi que les propositions d'objectifs décidés collectivement à cette occasion par les bénévoles,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente disposition et à signer au nom de la commune tout document qui s'y rapporte.

3. Acquisition de Réservoirs à sel de déneigement :

Le maire indique que les réservoirs de stockage du sel de déneigement disposés depuis des lustres le long de la voirie communale sont, pour la plupart d'entre eux, d'une part en très mauvais état et d'autre part n'assurent plus une étanchéité suffisante qui se traduit par une humidification fréquente du sel.

Il invite le Conseil à acquérir de nouveaux bidons spécifiques à cette fonction, présente le devis de l'Entreprise BERNARD de TOURCOING pour l'acquisition de 20 bidons de 31 litres pour un coût de 1 039,90€ HT, soit 1 247,88 € TTC (frais de port offerts) et propose au Conseil de le valider.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte de la nécessité de procéder à l'échange des bidons entreposés le long de la voirie communale et utilisés pour stocker le sel de déneigement,
- Valide le devis émanant de l'Entreprise BERNARD de TOURCOING pour l'acquisition de 20 bidons de 31 litres au coût de 1 039,90 € HT, soit 1 247,88 € TTC,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer au nom de la commune tout document qui s'y rapporte.

4. Pouvoir au maire pour l'encaissement d'un chèque :

Le maire indique qu'à sa demande, Groupama a exercé un recours afin que la commune soit indemnisée du préjudice subi lors d'un accident de circulation routière survenu sur le secteur de They.

Il précise que le devis de 2 040,00 € de l'Entreprise Demoulin de 70 190 Marloz pour la remise en état du site a été validé par l'assureur adverse, qu'en conséquence Groupama vient d'adresser un chèque en Mairie pour ce montant et qu'il convient que le Conseil autorise le maire à procéder à son encaissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte de l'aboutissement de la procédure de recours exercée par la commune via son assureur Groupama suite au sinistre routier survenu sur la voirie du secteur de They,
- Valide l'encaissement par la commune du chèque de 2 040,00 € transmis par l'assureur Groupama à titre de réparation du préjudice subi,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer au nom de la commune tout document qui s'y rapporte.

5. Questions diverses :

- Validation des listes électorales :

Le maire détaille les listes électorales validées par la Commission de Communale de Contrôle après vérification de la pertinence des adjonctions et radiations.

- Point sur les investissements en cours (Relamping & travaux zone des Carrières) :

Les élus sont informés de l'avancement de ces chantiers « à cheval » entre les deux mandatures.

En ce qui concerne leur inscription budgétaire, ils figurent sur le budget primitif prévisionnel présenté au cours de cette séance. En ce qui concerne la réalisation des travaux, le Relamping est en phase d'exécution tandis que les travaux de régulation des eaux pluviales secteur des Carrières devraient être effectués au printemps.

- Point sur l'organisation des élections municipales :

Le planning des tours de garde est peaufiné et les dernières recommandations préfectorales expliquées au Conseil.

- Résultats 2025 et grandes lignes du budget prévisionnel 2026 :

Le maire détaille les chiffres en sa possession relatifs aux résultats 2025 et présente également un « 1^{er} jet » de Budget Primitif 2026 comportant des informations financières utilisables (si elle le souhaite) par la future équipe municipale pour créer son 1^{er} Budget Primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Sorans Lès Breurey, le 25 Février 2026



Le Maire

Jacques MARCHAL

